

## INFORMATIONS AUX PLONGEURS

Afin d'assurer une cohabitation pacifique entre baigneurs et plongeurs, nous vous prions de bien vouloir respecter les consignes suivantes:

- S'équiper près des voitures aux emplacements réservés
- Pas de matériel sur la plage
- Mise à l'eau et sortie uniquement du côté droit de la plage
- Drapeau de balisage bleu/blanc obligatoire
- Côté gauche de la plage interdit aux plongeurs
- Zone de navigation strictement interdite à la plongée
- Plongée strictement interdite dans le port

Valable du 01 juin au 30 septembre

En dehors de la période estivale, la mise à l'eau et la sortie peut se faire de la plage.

Nous vous remercions de contribuer ainsi à la préservation dans l'intérêt de tous les usagers de ce beau site de plongée.

Fédération Suisse de Sports  
Subaquatiques



Comité régional Romandie

Conseil Communal  
de Vaumarcus

